



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 23 SEPTEMBRE 2015

Cantines: le local grignote sa part

■ Les menus des restaurants scolaires de Charente indiquent rarement l'origine de la viande ■ La crise de l'élevage en juillet a réveillé les consciences mais il n'est pas toujours facile de jouer la préférence locale.

Richard TALLET
ctallet@charentelibre.fr

AL'Isle-d'Espagnac et Ruelle, la viande est d'origine européenne, donc pas française. À Saint-Yrieix, qui passe pourtant par le même fournisseur, le maire assure qu'elle est française, mais donc pas charentaise. Le manger local dans les restaurants collectifs est une belle idée qui a occupé le devant de la scène médiatique en juillet, alors que les éleveurs manifestaient pour leur survie. Mais concrètement, il n'est pas simple de faire correspondre une volonté politique à la réalité de la gestion d'une cantine.

«C'est l'entreprise Transgourmet qui a remporté l'appel d'offres annuel», explique Alain Burlier, le président du syndicat mixte qui gère les restaurants scolaires de Ruelle et L'Isle-d'Espagnac et fabrique 1.000 repas par jour. Transgourmet, une plateforme nationale «avec des succursales à Pons et Bordeaux», ajoute Denis Dolimont, le maire de Saint-Yrieix, également client. Alain Burlier aimerait pouvoir garantir de la viande locale aux écoliers qu'il nourrit chaque jour. «Mais nous n'avons pas la structure nécessaire pour diviser notre appel d'offres en plusieurs lots», regrette-t-il. Plus de lots, c'est plus de dossiers à étudier. Le syndicat

mixte n'a pas le personnel suffisant pour absorber une telle surcharge de travail. «On a entamé des négociations avec notre fournisseur pour avoir une viande Poitou-Charentes», ajoute Alain Burlier. À Touvre, Brigitte Baptiste, la maire, assure que les lapins viennent de Palluaud, que le poulet et le porc sont de Barbezieux, que le veau est de Chalais et que la viande rouge vient de chez Boiron, c'est de la limousine. Magnac aussi s'approvisionne chez Boiron. «Mais on attend d'avoir l'autorisation de se servir chez le boucher charcutier de la commune», promet Bernard Contamine, le maire.

22.000 lycéens et collégiens à nourrir

Dans les collèges et lycées du département, l'équation est plus simple. Les 12 lycées de Charente et les 36 collèges sont adhérents d'Agape 16, un groupement d'achat public piloté depuis le lycée Marguerite-de-Valois à Angoulême. Soit plus de 22.000 collégiens et lycéens à nourrir. «On a 57 adhérents dont quelques écoles primaires comme celle de Rufec», précise Gilles Picon, le responsable du groupement. Chaque année, Agape 16 dépense 5 millions d'euros pour les denrées alimentaires. Le plus gros poste étant la viande avec un budget de 1,6 M€, soit 61 tonnes de bœufs, 18 tonnes de veau, 7,5 tonnes d'agneau, 41 tonnes de porc et 33,8 tonnes de charcuterie. «38 % du bœuf est local, le reste est viande française, 100 % du veau est charentais, 60 % de

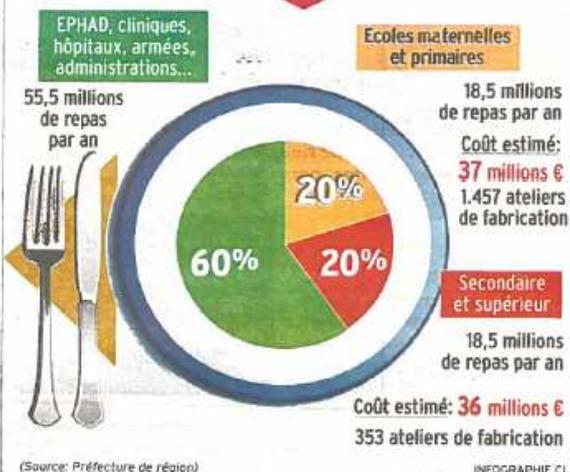
La combine pédagogique d'Angoulême pour favoriser le local

Avec 31 écoles, 28 cuisines et plus de 3.000 repas par jour, Angoulême est un gros consommateur de denrées. Depuis quelques années, la Ville a entamé une démarche pour améliorer la qualité des produits consommés par les écoliers. La précédente équipe a atteint l'objectif d'au moins 10% de produits bio dans l'assiette. Celui de la nouvelle majorité est de consommer local. «20% de ce que mangent les enfants est produit localement», assurent Stéphanie Garcia, adjointe à l'éducation, et Vincent You, adjoint aux finances. Pour faire encore mieux, le 16 juillet, la ville a lancé 23 nouveaux appels d'offres. 23 lots plus petits, au lieu de 6, pensés en collaboration avec la chambre d'agriculture (voir ci-

contre) pour permettre aux producteurs locaux de postuler. Des lots qui comprennent une clause imposant une prestation pédagogique aux fournisseurs. «On demande à chaque producteur que les enfants puissent aller visiter les exploitations.» Bientôt, les petits Angoumoisins auront du poulet bio de Pillac, du bœuf de Dignac, Rougnac et Cherves-Châtelard, du veau de Chalais, du porc de Torsac et de l'agneau de Moussac (86). «Le porc bio vient de Bressuire parce que nous n'avons eu aucun candidat local», regrettent les deux élus qui assurent que pour le jury d'appel d'offres, «la qualité compte plus que le prix mais elle n'est pas forcément plus chère».

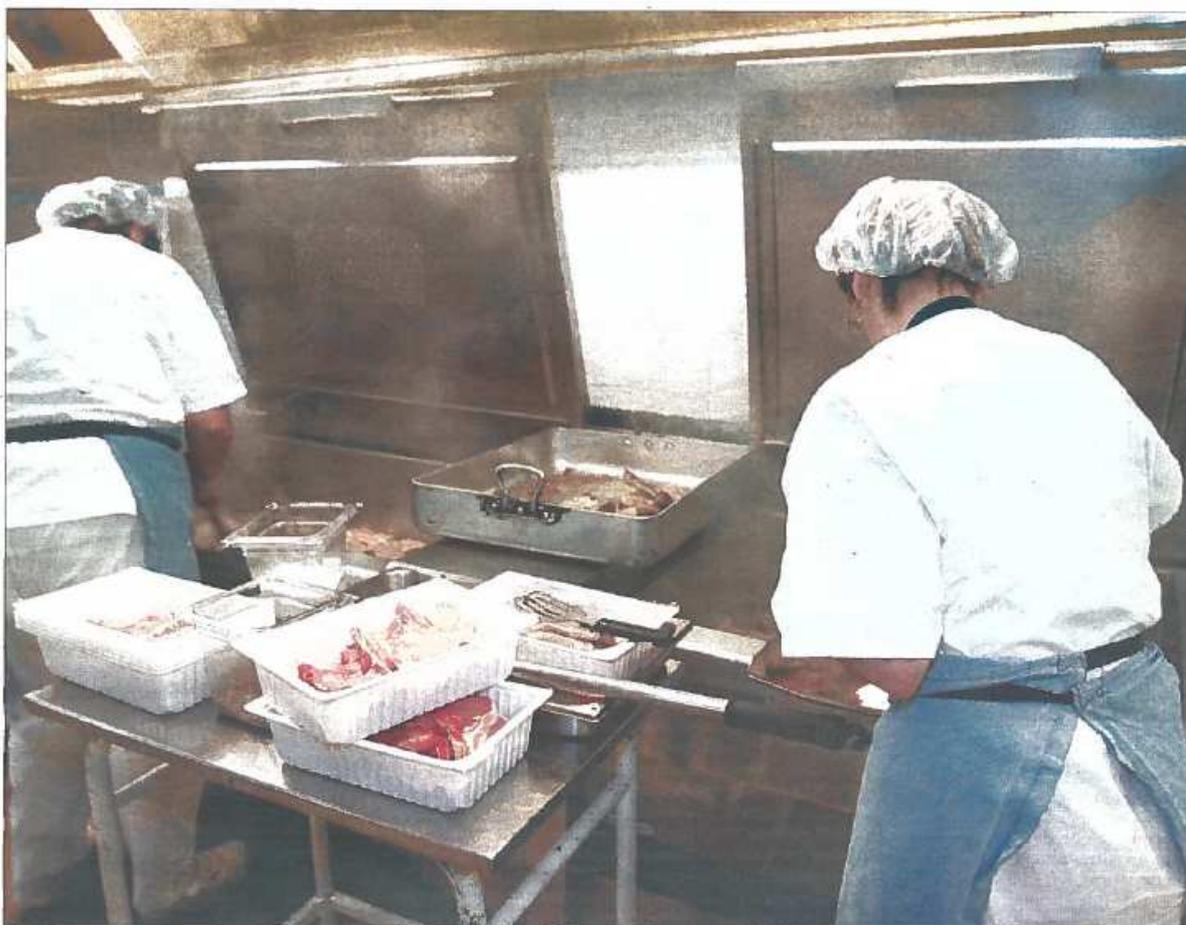
Restauration collective en Poitou-Charentes

92,5 millions de repas par an



l'agneau et le porc est 100 % breton.» La volaille vient de Vendée «et un peu de Mansle pour les lapins», détaille Gilles Picon. Travailler localement, le plus possible, c'est l'objectif d'Agape16. «Nous avons retravaillé nos appels d'offres avec la chambre d'agriculture pour les producteurs locaux puissent être candidats», précise-t-il. Et malgré une volonté de tenir compte des spécificités locales, certains opérateurs manquent à l'appel au moment de l'ouverture des marchés. Sur quelques lots, les locaux n'ont jamais candidaté, comme le porc

ou la volaille. Les abattoirs de Rufec ou Mansle non plus. «Nous nous demandons si nous sommes réellement visibles pour nos appels d'offres», regrette le responsable d'Agape 16 qui vient juste de lancer un appel d'offres pour la volaille. Cette réflexion sur les circuits courts est menée depuis 2010. Elle concerne aussi les produits laitiers et les fruits et légumes. «47% de nos fruits et légumes viennent de l'import, donc hors de France, mais 28% de ces importations concernent des fruits et légumes qu'on ne trouve pas en France, comme les bananes ou les ananas.»



Dans la cuisine d'Auguste-Renoir, à Angoulême, comme dans toutes celles des écoles de la ville, le porc vient désormais de Bressuire ou de Torsac.

Archives Majid Bouzajj

La Charente peut-elle nourrir toutes ses cantines?

La production locale est-elle suffisante pour alimenter 11 millions de bouches qui mangent chaque année dans les restaurants collectifs du département? La chambre d'agriculture a lancé une étude pour répondre à cette question. Les résultats seront officiellement communiqués en octobre. «Il y a un volume de production suffisant, explique-t-on à la chambre. Mais ce volume n'est pas disponible entièrement puisqu'il part vers d'autres circuits de distribution.» Au-delà de cette étude purement comptable, la chambre réfléchit à un outil qui permettrait plus facilement aux producteurs d'être en contact avec les acheteurs. Beaucoup passent à côté des appels d'offres. «Au tout début, on avait dans l'idée de créer une plateforme charentaise d'approvisionnement en produits locaux.» Si l'idée n'a pas été abandonnée, la méthode de travail a un peu changé. «Avant de créer l'outil, il faut que la filière se structure, que la demande et les besoins soient clairement identifiés. On a vu, dans les départements qui ont créé ce type de plate-forme avant un travail préalable avec les différents acteurs, que ça ne marchait pas.»

Une femme tuée dans un face-à-face sur la rocade

Une Saintaise de 53 ans est décédée hier matin dans un dramatique accident de la circulation qui a eu lieu à Châteaubernard.



La conductrice de la Polo a été tuée dans la collision.

Photo M.B.

Une femme a été tuée dans un accident sur la rocade cognacaise, à Châteaubernard, à hauteur du pont qui mène à l'ancien hôpital, hier matin à 8h40.

Sa Polo Volkswagen a heurté de plein fouet un autre véhicule, une Opel Insignia, arrivant dans le sens Angoulême-Saintes. Le face-à-face a été très violent. La conductrice, Marilynne Dutour-

Diaw, une Saintaise âgée de 53 ans et employée dans un hôtel de Cognac, est décédée.

Le conducteur de l'autre véhicule, un entrepreneur angoumois de 48 ans, a été blessé mais il a pu sortir de l'hôpital en milieu d'après-midi, hier. Une douzaine de pompiers de Cognac étaient sur place hier matin, ainsi que le Smur pour procéder à la désincarcération de ce dernier.

La circulation a été interrompue jusqu'en milieu de matinée dans les deux sens, ce qui a provoqué d'importantes perturbations en cette heure de pointe.

Les policiers de Cognac ont ouvert une enquête pour comprendre pourquoi la conductrice de la Polo a subitement quitté sa voie de circulation, comme l'ont constaté plusieurs témoins de l'accident.

■ SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

La prévention des risques naturels au menu des élus

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Dominique Souchaud, maire, et Fabrice Peyraud, chef de l'unité de prévention des risques naturels et technologiques à la direction départementale des Territoires (DDT), ont présenté aux élus et au public le plan de prévention des risques naturels (PPRN) et des mouvements de terrain avec le zonage des parties «effondrement» et «affaissement».

Il est prévu d'accompagner les particuliers pour la mise en place d'un assainissement non collectif ainsi que la collecte des eaux pluviales afin qu'elles se déversent sur la voirie communale vers des zones à non-risque. Il est à noter que des aides peuvent être accordées pour ces assainissements (jusqu'à 40%).

Affaire Puyjassou. Après la découverte d'un puits en formation près de la maison, la famille Puyjassou a été relogée. Le conseil accepte l'acquisition à l'amiable du bien

immobilier avec prise en charge du fonds Barnier pour un montant de 100 000 euros ainsi que la maîtrise d'ouvrage pour la démolition de la maison, la sécurisation du site avec fermeture des puits, dont un avec un regard de visite. Le coût des travaux est estimé à 100 000 euros sans avance de trésorerie pour la commune.

Projet de pylône. Le château d'eau doit subir d'importants travaux de rénovation, avec vraisemblablement le démontage des antennes en place. Le maire propose la mise en place d'un pylône qui sera la propriété de la commune et permettra d'accueillir des antennes assurant une bonne couverture.

Marché. La délibération du 4 décembre 2014 concernant les droits de place au marché du samedi est annulée.

Natura 2000. Le conseil admet que le maire soit candidat au comité directeur de Natura 2000 en vallée de l'Antenne.

■ Le rapport pour la période 2008-2013, présenté hier en conseil municipal, confirme les difficultés de la Ville ■ Qui n'a pas beaucoup d'autres marges que réduire son personnel ou augmenter ses recettes fiscales.

Cognac : l'alerte rouge de la Chambre des comptes

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Situation préoccupante, «marges de manœuvre étroites», dette qui augmente depuis 2011 : la Chambre régionale des comptes n'a pas découvert de loup dans la gestion de Cognac depuis 2008, mais s'inquiète autant que son maire pour les années à venir. «On va essayer de s'en sortir mais ce que nous demande l'État est de plus en plus dur chaque année», explique-t-il au moment de présenter le rapport à son conseil municipal hier soir.

Une donnée résume la grande difficulté dans laquelle se trouve la commune : en 2015, Cognac n'a investi que 2,8 millions d'euros - soit le même montant qu'une ville beaucoup plus petite comme Jarnac - mais il a fallu en plus qu'elle emprunte plus de la moitié de cette somme (54%) pour y parvenir. «Vu notre capacité d'autofinancement, il ne faudrait plus emprunter donc quasiment plus investir», résume Patrick Sedlacek, l'adjoint aux finances. Une situation plus que délicate, qui a poussé la préfecture à placer la ville en situation «d'alerte», dès 2014.

Les accords RTT dans le viseur

Une alerte rouge vif même puisqu'il va falloir trouver les 800.000 euros que l'État ne donne plus pour boucler le budget 2015. «Et la même somme en 2016», anticipe Michel Gourinchas. L'opposition n'a pas manqué d'enfoncer le clou hier soir. «Sans surprise, le rapport reprend notre analyse de la situation financière dégradée de la ville», avance Noël Belliot. La Chambre dégage des pistes déjà connues. Même si elle le dit plus diplomatiquement, elle propose de façon à peine voilée de taper dans le personnel municipal, après avoir rappelé que les «charges de personnel avaient



Michel Gourinchas et son premier adjoint, Patrick Sedlacek, ont une équation de plus en plus délicate à résoudre. Photo M.-A. B.

augmenté de 20,75% entre 2008 et 2013» pour atteindre 450 employés. Une augmentation certes liée à l'intégration des effectifs des crèches en 2009. Mais des charges de personnel par habitant présentés tout de même comme nettement supérieurs à la moyenne nationale.

Et pour réduire ce poste de dépense, la Cour des comptes propose de «réviser l'accord RTT» ou encore de «supprimer les jours d'ancienneté et de médailles». Cette dernière mesure consiste à donner des jours de congés aux agents selon leurs années de présence ou leur décoration. «Ce qui est contraire à la réglementation», précise le rapport. Michel Gourinchas ne cache pas que cette mesure devrait être prise dans les prochains mois. «On va en parler avec les organisations syndicales, je ne dis pas que ça va être très populaire mais ça va disparaître...» La Ville a en tout cas déjà fait ses comptes : ces

avantages en nature représentent 885 jours de congés par an, «quatre équivalents temps plein», précise Patrick Sedlacek qui sait cependant que ça ne suffira pas. L'accord RTT de 2002 va lui aussi être révisé : «La collectivité s'engage sur 2015-2016 à mener une réflexion globale sur les temps de travail des agents». Un audit organisationnel va également être lancé.

Réviser les bases fiscales plutôt que les taux

La Cour des comptes évoque bien «des marges de manœuvres» avec la fiscalité, mais cette année, Michel Gourinchas refuse d'envisager une nouvelle augmentation des impôts pour sa ville qui a dépassé en 2015 la moyenne nationale de 512 euros d'impôts par habitant, Cognac étant aujourd'hui à 545 euros. Pour augmenter ses recettes fis-

»
Vu notre capacité d'autofinancement, il ne faudrait plus emprunter donc quasiment plus investir.

cales, l'autre option est plutôt de «révaluer à court terme (sur trois ans) les bases fiscales des taxes foncières et d'habitation». C'est le rôle de l'observatoire fiscal mis en place par la commune : plutôt que d'augmenter encore les taux, l'objectif est d'aller «actualiser» l'état des logements cognaçais. Avant le conseil municipal, le maire et son directeur des services expliquaient par exemple que

Taxer les friches commerciales

Parmi les autres dossiers évoqués hier soir, la Ville a décidé de créer une taxe sur les friches commerciales. Les locaux inoccupés depuis au moins deux ans. Avec une taxe qui grimpe en même temps que les années d'inoccupation.

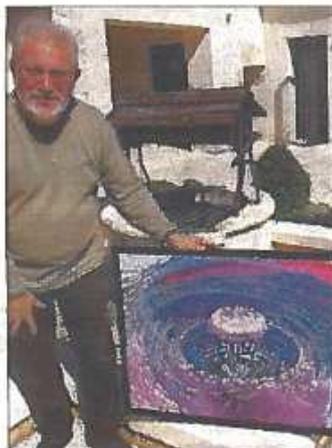
Cela ne remplira pas les caisses de la Ville «mais l'objectif est d'inciter les propriétaires, en particulier en centre-ville, à remettre leurs biens sur le marché plutôt que de continuer à demander des loyers hors de proportions», explique Michel Gourinchas. Si on a zéro recette, ce sera bon signe!

Le centre de vacances pyrénéen mis en vente. Comme annoncé dans Cl samedi, la Ville a décidé de fermer définitivement son centre de vacances d'Arrens-Marsous, ce qui pourrait permettre 100.000 euros d'économies en 2016. Au printemps, la commission de sécurité a émis un avis défavorable et le centre, trop désuet, n'attirait plus grand monde. «Fin juillet, tout était complet dans ce secteur. Notre centre, lui n'avait que deux appartements occupés sur sept», a précisé Romuald Carry, l'adjoint aux sports. Les Domaines vont estimer le bien dans les jours à venir. La Ville espère trouver un acquéreur ensuite mais sans grand espoir pour le moment.

sur la commune, 330 logements étaient classés comme «taudis». Après vérification des services fiscaux, «ce n'était plus le cas de la moitié d'entre eux». La Ville s'attaque maintenant à ces habitations considérées encore par les impôts comme dépourvus de chauffage ou de tout-à-l'égout. Le rapport lorgne enfin vers GrandCognac, présenté dès les premières lignes comme «la sixième communauté de communes la plus riche de France». Des mutualisations se mettent certes en place petit à petit entre la «riche» agglomération et sa «pauvre» ville-centre. Mais avec un revenu fiscal moyen de 13.727 euros en 2014, le plus faible de l'agglomération et 13% inférieur à la moyenne nationale, le tout avec deux millions d'euros en moins de l'État sur trois ans, Cognac va devoir d'abord se débrouiller seule pour boucler son prochain budget.

Pierre Collenot pose ses images fractales à Châteaubernard

Fractal, comme «fracture» ou «fraction». Telles sont les images, théoriquement cassées ou fragmentaires, que propose Pierre Collenot jusqu'au 1^{er} octobre à la médiathèque. Le vernissage a lieu ce soir à 17h30. Ce Réparsacais de 68 ans, enseignant de français et d'histoire-géo, reconverti dans la direction des ressources humaines, inventeur génial d'images créées par ordinateur, mais finalisées avec précision grâce à son savoir-faire, prend pour cadre un espace virtuel, au sein duquel il insère de belles images en relief, aux couleurs chatoyantes, qui ont cette propriété de sembler être organisées ou planifiées de manière scientifique. La démarche de Pierre Collenot est avant tout artistique. «*Je reproduis des formes géométriques naturelles à partir de formules mathématiques que j'interprète à ma façon et que l'ordinateur, selon mes instructions, transforme*



Pierre Collenot présente «Bienvenue sur Utopia», une de ses œuvres réalisées avec l'aide d'un ordinateur. Photo CL

en œuvre d'art», indique celui qui avoue avoir été nul en maths tout le long de sa scolarité. «*Comme un besoin de me rattraper»,* termine l'artiste

■ VILLAGES DE PIERRES ET DE VIGNES

Bassac et Ars intègrent le réseau

Inspiré de l'initiative des «Villages de pierres et d'eau» en Charente-Maritime, et du label des «Petites cités de caractère», le pôle territorial Ouest-Charente - Pays du cognac, présidé par Jérôme Sourisseau, élabore depuis bientôt deux ans, un projet de réseau des «Villages de pierres et de vignes», construit autour d'une ambition commune de préservation d'un patrimoine d'exception façonné par la viticulture, qui allie aménagement du territoire, rénovation du bâti et valorisation touristique. L'élaboration de la charte paysagère et architecturale a été une étape clé dans cette démarche, suivie de formations des agents communaux et intercommunaux sur l'entretien des espaces verts et sur la valorisation du petit patrimoine, et d'une étude touristique qui a révélé un patrimoine bâti et paysager insuffisamment valorisé.

Autant d'actions qui ont permis au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), avec l'aide du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et de l'ABF (architecte des bâtiments de France), du service d'Arts et d'Histoire de la ville de Cognac et de l'office de tourisme de Jarnac, de définir des critères d'éligibilité (1) et d'accompagner les communes de moins de 1 200 habitants, candidates à la labellisation «Villages de pierres et de vignes».

Depuis janvier 2014, cinq communes atypiques du Pays du cognac ont intégré le réseau : Bourg, Saint-Simeux, Lignéres-Sonneville, Tou-



Nicole Roy (à gauche), Jérôme Sourisseau et Hélène Tournadre, ravis de cette labellisation des communes du Cognacais. Photo CL

zac et Bassac, symbole de l'identité charentaise, labellisée en juillet 2015. Une signalétique sera mise en place aux entrées de la commune et une double page lui sera consacrée dans la nouvelle brochure du réseau.

Quatre communes intègrent le réseau sous forme d'un contrat d'objectifs d'une durée de trois ans, qui seront réévalués chaque année par un jury technique dans la perspective d'une intégration définitive suivant les projets réalisés : Sigogne, Mouldars, Bouteville et Ars en juillet 2015, grâce au dynamisme de son équipe municipale et à la pertinence des projets engagés depuis un an. Les maires, pré-

sents à la remise du label, ont souligné l'intérêt de cette labellisation pour leur commune, insistant sur le projet de tourisme culturel autour du concept de géocaching mis en place cette année (2).

Une journée de patrimoine de Pays est prévue en juin 2016, avec la collaboration de Maisons Paysannes de Charente et la participation des communes, membres du réseau.

(1) Un patrimoine riche et de qualité, une volonté et une capacité d'accueil et d'animation.

(2) Chasse aux trésors des temps modernes, le géocaching permet de partir à la découverte du patrimoine de manière ludique et autonome en famille et entre amis.

Les rails posés, les communes attaquent

LGV Coséa a posé l'intégralité des rails sur le territoire de la Charente. Mais les conflits avec les communes ne sont pas réglés

La ligne à grande vitesse (LGV) Sud-Europe Atlantique en Charente, ce sont d'abord des chiffres qui donnent le tournis : 98 kilomètres de linéaire, près de 400 kilomètres de longs rails soudés soit plus de 900 rails de 432 mètres chacun, 830 000 tonnes de ballast et près de 330 000 traverses en béton.

Hier, Liséa, le futur concessionnaire de la LGV, a annoncé que le constructeur de la ligne, Coséa, avait achevé, en moins d'un an, l'installation des rails sur l'ensemble du territoire charentais. « Les derniers rails ont été posés à Saint-Vallier, dernière commune charentaise traversée par la LGV. Le chantier de pose évolue désormais en Charente-Maritime avant de rejoindre la Gironde. Il avance vers le sud du tracé au rythme moyen de 650 mètres par jour », fait savoir Liséa.

Caténaire

La fin des travaux en Charente est prévue pour le début d'année prochaine. Actuellement, le constructeur déroule la caténaire, qui permettra d'apporter l'alimentation électrique aux TGV, sur l'ensemble du parcours charentais. Les premiers essais dynamiques sont programmés pour le milieu de l'année 2016. ... Si, sur le terrain, l'avancée de la LGV ne semble connaître aucun contretemps, dans les coulisses, en revanche, les communes coupées en deux par la LGV ont décidé de hausser le ton. Lors de sa réunion lundi à l'espace régional des Rurales dans les Deux-Sèvres, la coordination interrégionale LGV Sud-Eu-



La pose des rails est achevée en Charente. PHOTO ANNE LACAUD

GRAND-ANGOULÊME

Hier, Jean-François Dauré, le président du Grand-Angoulême, recevait Alain Autruffe, directeur régional de SNCF Réseau. « Il s'agissait d'évoquer l'aménagement de l'accessibilité à la gare d'Angoulême, mais aussi divers points techniques », explique le président de

l'Agglo. Sur la question des dessertes, Jean-François Dauré s'est entretenu avec Guillaume Pépy la semaine dernière : la SNCF peaufine actuellement de nouvelles propositions qui tiendraient compte des souhaits de l'Agglo (liaison directe vers Bordeaux avant 8 heures, etc.)

rope-Atlantique et Bretagne-Pays-de-La-Loire, présidée par le Charentais Gérard Saumon, a confirmé ce qu'elle avait déjà évoqué en juin. Elle demande à l'État d'indemniser les 185 communes traversées par la ligne pour les préjudices subis : dévaluation du foncier, modification de la voirie, etc.

Afin que l'action soit plus efficace, chaque commune introduira une requête en référé. Un avocat sera sollicité, un expert mandaté. « Dans

les 48 prochaines années, les communes traversées seront confrontées à une voirie élargie et rallongée, à des bordures avec des glissières de sécurité, à des talus plus hauts qui nécessitent un matériel spécifique et coûteux que nous ne possédons pas, déclarait Gérard Saumon. Les communes vont subir de lourdes pertes foncières. L'État, en validant ces grands travaux d'infrastructures ferroviaires, a omis de prévoir ces charges et ces pertes. »

Une femme de 53 ans meurt dans le face à face

COGNAC Une perte de contrôle sur la rocade a été fatale à une Saintaise (17), hier matin, vers 8 h 40

Employée dans un hôtel à Cognac, une habitante de Saintes (Charente-Maritime), âgée de 53 ans, était partie se rendre à son travail, hier matin. Vers 8 h 40, alors qu'elle circulait sur la RN 141, à Cognac, en direction d'Angoulême, entre la sortie de Merpins et celle de l'ancien hôpital, elle a brusquement perdu le contrôle de son véhicule.

Celui-ci, une Polo, s'est déporté sur la voie de gauche, et a percuté de plein fouet une Opel Insigna break blanche, conduite par un Angoumoisien âgé de 48 ans. « Il n'a pas eu le temps de dire ouf, il n'a rien pu faire », rapporte le commandant Frédéric de Vargas, qui a piloté l'intervention de la police nationale, épaulée par la police municipale de Cognac et celle de Châteaubernard.

Circulation perturbée

La Polo a été repoussée sur le rail de sécurité. Sa conductrice est décédée. Blessé, le conducteur de l'Opel a été transporté au centre hospitalier de Cognac, d'où il a pu repartir dans l'après-midi. Une enquête a été ou-

verte pour tenter de déterminer l'origine de l'écart de conduite aux conséquences fatales. Malaise ? Instant de distraction ? Des analyses sont en cours. L'accident s'est produit dans une ligne droite. La rocade, pourvue de bretelles d'accès très courtes, reste assez dangereuse, mais ce point précis n'était pas connu comme particulièrement accidentogène.

Cet événement a entraîné de fortes perturbations de circulation. La police s'est efforcée de vider la rocade de ses véhicules, depuis le rond-point de Saintes à celui de la Trèche. Seuls trois camions ont été durablement bloqués par l'intervention des secours. La voie étant très glissante en raison des fuites de liquide, la police a attendu que les agents de l'équipement procèdent à un nettoyage rigoureux avant de rouvrir l'axe, vers 10 h 30. Pendant ce temps, la circulation a basculé à travers Cognac et Châteaubernard, non sans quelques tracasseries, l'avenue d'Angoulême étant déjà congestionnée par les travaux du futur centre aquatique.

Philippe Ménard



La Polo, évacuée, se trouvait à gauche. L'avant écrasé de l'Opel témoigne de la violence d'un choc presque frontal. PHOTO PH.M.

Les finances de la ville jugées « préoccupantes »

POLITIQUE La Chambre régionale des comptes a observé la gestion de Cognac à la loupe. Son rapport, rendu public hier, invite la municipalité « à une grande prudence »

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

« Cognac n'est pas une ville riche, c'est une ville de riches », avait affirmé une certaine Ségolène Royal, fin 2012. La petite pique – on s'en souvient – avait heurté Michel Gourinchas, le maire. Aujourd'hui, un rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) met les pendules à l'heure : Cognac n'est ni une ville riche ni une ville de riches ! « La situation financière de la commune est [d'ailleurs] préoccupante ».

Voilà, résumé de façon lapidaire, le constat sans appel de la CRC, dont le rapport de 36 pages a été rendu public hier soir, lors de la réunion du Conseil municipal. Ce document porte sur les exercices budgétaires de 2008 et suivants. En voici les grandes lignes et ce qu'en pensent les élus.

1 Cognac est pauvre, Grand-Cognac aisé

La CRC note dans sa synthèse que Cognac perçoit la dotation de solidarité urbaine alors que Grand-Cognac pointe à la sixième place des Communautés de communes les plus riches de France.

Elle dit encore qu'à Cognac, « une population aisée côtoie une population à faible revenu », mais que les foyers non imposables (51 % en 2013) sont plus nombreux qu'en France (46,8 %) : En outre, le revenu fiscal moyen par foyer (13 727 €) est inférieur de plus de 13 % à la moyenne nationale.

2 Les Sages pour plus de mutualisation

Dans un contexte « de raréfaction des ressources », les Sages de la CRC en appellent à une meilleure mutualisation avec Grand-Cognac. Page 7, ils écrivent : « La Chambre, au vu des effectifs [...], considère qu'il existe des doublons de postes entre Cognac et la Communauté de communes. » La CRC suggère que



L'hôtel de ville. Où la Chambre des comptes invite à explorer « tous les gisements de recettes fiscales potentielles ». PHOTO D.S.

les musées se rapprochent de l'Espace découverte ou que les équipements sportifs et l'école municipale des sports passent sous giron communautaire. Enfin, le rapport souligne « qu'aucun pas financier et fiscal n'a été signé » entre les 14 villes et villages de Grand-Cognac.

Il stipule cependant qu'une « étude communautaire a cependant été réalisée par un cabinet spécialisé ». Lors d'une conférence de presse préalable à la réunion du Conseil, Michel Gourinchas a dit que la mutualisation avançait et qu'il travaillait à ce « pacte fiscal » sans confondre vitesse et précipitation. « Dans ma position de président de Grand-Cognac, je veux convaincre, pas vaincre ! Cognac a des soucis financiers ; Brévilles, Louzac, Gimeux et Saint-Sulpice également, pour ne citer qu'eux. »

3 La question de la dette

« La situation financière de la commune est préoccupante. Elle nécessite d'engager des réorganisations, de mutualiser les moyens pour augmenter la productivité et ainsi améliorer la capacité d'autofinancement. Compte tenu de la faiblesse de celle-ci, la Chambre invite à une grande prudence en matière d'endettement qui doit être réduit », dit la CRC, qui pointe 13 emprunts (d'un montant total de 4 millions d'euros) qu'elle juge « structurés », comprenez « toxiques ». Dans sa réponse écrite, le maire réplique que ces emprunts en francs suisses, souscrits sur la période 1997-2007, ne doivent pas être classés ainsi et ont fait gagner de l'argent, ces années-là, à la ville.

4 Frais de personnel : + 20,7 %

La CRC pointe aussi les dépenses de fonctionnement (+ 15,94 % entre 2008 et 2013), dont des charges de personnel en hausse de 20,7 %. Elle émet diverses recommandations comme la révision de l'accord RTT, la suppression des jours d'ancienneté et la régularisation de la prime de « présentisme » transformée de manière irrégulière par une prime de maintien du pouvoir d'achat des quelque 400 agents d'exécution de catégorie C. « Je souhaite prendre des engagements fermes sur une mise en œuvre programmée », répond officiellement le maire. Traduction sans langue de bois : Michel Gourinchas va ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux.

5 Ce qu'en pense le maire

Michel Gourinchas, qui cherche 800 000 € pour boucler son budget 2016, ne remet pas en cause le rapport. Il trouve l'adjectif « préoccupant » justifié. « La baisse des dotations de l'État, dit-il, ne fait que compliquer la situation. Pour la compenser, il faudrait supprimer une vingtaine de postes chaque année ! » Il s'engage à lancer un « audit organisationnel et managérial des services municipaux ».

6 Ce qu'en pense l'opposition

Pour Noël Belliot (Les Républicains), ce rapport est « sans surprise ». « Il conforte notre analyse et reprend dans ses recommandations ce que nous ne cessons de répéter depuis des années », dit-il. L'opposant en appelle notamment à une « poursuite du plan d'économie engagé en réduisant les charges de personnel » et à une « refondation du pacte financier et fiscal entre Grand-Cognac et ses communes membres ».



Avenue d'Angoulême à Châteaubernard, les travaux dureront jusqu'à la fin septembre. Voir plus | PHOTO OLIVIER SARAZIN

Le chantier s'éternise avenue d'Angoulême

On circule toujours aussi mal, avenue d'Angoulême à Châteaubernard, où les travaux préparatoires à l'aménagement de la piscine des Vauzelles ont pris du retard. Entamé début août, ce vaste chantier consiste notamment à enterrer un nouveau réseau de collecte des eaux pluviales et à creuser des bassins de rétention à l'emplacement des anciens terrains d'entraînement du stade de football de la Belle-Allée... Initialement, les travaux devaient se terminer à la mi-septembre. Las ! L'affaire se complique. « Des interventions ont dû être effectuées sur le réseau d'eaux

usées pour résoudre des dysfonctionnements. Il a aussi été décidé de réaliser dès maintenant le raccordement du futur pôle ludique des Vauzelles au réseau général d'eau potable, alors que cela était prévu dans un deuxième temps », dit un communiqué de Grand-Cognac. Résultat : la circulation – sous alternat automatique ou manuel – restera perturbée jusqu'à la fin septembre. Voir plus, d'après les échos de la dernière réunion de chantier, lundi... Plus que jamais, il est fortement recommandé d'emprunter d'autres routes : le quartier de l'Échassier (en venant d'Angoulême) ; la RN 141 à partir du giratoire de la Trèche (ou de l'intersection de l'avenue Victor-Hugo et du boulevard de Paris dans l'autre sens)...

SAINT-SULPICE-DE-COGNAC

Eaux pluviales et eaux usées sous surveillance

La réunion du conseil municipal du 17 septembre portait principalement sur le plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain (PPRNMT) et ce qui est appelé « l'affaire Pijassou », nom de la famille qui a dû être relogée suite à un affaissement de terrain. À ce sujet, le conseil recevait Fabrice Peyraud, chef de l'unité de prévention des risques naturels et technologiques, à la Direction départementale des territoires de la Charente. Fabrice Peyraud évoquait un zonage « effondrement cavité souterraine » et un zonage « affaissement cavités rebouchées ».

Il fut aussi question des eaux qui, selon lui, sont l'ennemi public numéro 1, qu'elles soient pluviales ou usées. Pour les eaux usées, il était question d'assainissement non collectif, pour lequel il sera indispensable de demander au Service public d'assainissement non collectif (Spanc) de définir les actions à entreprendre afin qu'il ne puisse y avoir aucune infiltration dans les carrières ; de même, les eaux de toitures devront se déverser dans les voiries pour être évacuées hors zone de risques.

Avec le Spanc, il pourrait être envisagé de programmer un schéma directeur pour que la totalité de ce système d'assainissement non collectif, qui est aujourd'hui à réviser, puisse être traité avec des ré-

flexions au niveau des filières à mettre en place (fossé commun), afin de ne pas laisser les gens livrés à eux-mêmes. Précisons que ces travaux sont subventionnables à hauteur de 40 %, ce qui correspond à la plus-value pour la filière « étanche » par rapport à la filière « drainante ».

Il s'avère impératif de maîtriser ces écoulements pour pérenniser les zones à risques. Des contrôles auront lieu tous les trois ans dans les zones habitées et tous les six ans dans les zones non habitées. Les carrières seront surveillées, il faudra donc pouvoir y accéder. De nouvelles carrières ont été découvertes, amenant à revoir la cartographie ; d'autres sont suspectées et un puits a été signalé en face de l'ancienne épicerie.

Les élus ont ensuite abordé l'affaire Pijassou, avec proposition d'acquisition amiable de la bâtisse, avec prise en charge par le fonds Barnier, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurisation du site. Le financement par le fonds Barnier veut que la valeur vénale du bien soit inférieure au montant des travaux de renforcement pour sécuriser le site. Le bien est évalué à 90 000 €, plus 10 000 € de emploi, pour un montant de travaux supérieur au prix de l'expropriation. Les élus ont accepté cette proposition par 11 voix pour et 3 abstentions.

BOUTIERS-SAINT-TROJAN

La voirie en chantier

L'ordre du jour de la réunion du conseil municipal, vendredi dernier, comportait plusieurs points relatifs aux travaux dans la commune. Philippe Nifenecker, maire, a fait état du bon avancement du chantier du giratoire de la Petite-Arche, qui sera achevé fin octobre. Déviations et alternat obligent les usagers à une vigilance accrue ; il est rappelé que la route de l'Étang est réservée aux seuls riverains.

Le prochain gros chantier sera celui de la voirie de la rue du Nord, en forte déclivité. Un devis de 40 750 € a été validé par les élus, avec trottoirs, busage et avaloirs pour réguler les eaux pluviales, chaussée établie à une largeur de 4 mètres.

Trop de nitrates

Jean-François Bruchon, adjoint, a présenté le plan définitif de financement de l'assainissement de Saint-Trojan et route des Corbières, soit 1 411 717,80 €. Les subventions du Conseil départemental et du Bassin Adour-Garonne représentent 352 958 €, soit 25 % ; l'autofinancement communal s'élève à 180 044,10 € ; le reste est lié aux emprunts souscrits, d'une durée de 160 à 300 mois.

Pour la qualité de l'eau potable, les relevés réguliers attestent toujours d'un taux de nitrates trop élevé, obligeant à recourir en permanence à l'interconnexion avec le syndicat d'eau de Cognac (SIEAAC).

Philippe Nifenecker a rappelé que



Philippe Nifenecker arbore le manque à gagner du budget communal. PHOTO PIERRE BARRETEAU

la commune dispose actuellement, en matière d'urbanisme, d'un plan d'occupation des sols (POS) qui ne saurait, à terme, se maintenir. Le transformer en plan local d'urbanisme (PLU) engendrerait une charge de 40 000 à 50 000 €. Un tel projet n'est pas réaliste ; la maire estime donc qu'il est cohérent de souscrire au projet de PLU intercommunal de Grand Cognac (PLU-I). À l'unanimité moins une abstention, les élus ont suivi l'avis du maire.

À l'école, le nombre croissant d'élèves fréquentant la salle de res-

tauration impose de recourir à une personne supplémentaire pour le service, deux heures par jour.

Les élus ont pris acte de la volonté du Conseil départemental de développer l'accès au très haut débit, la commune faisant actuellement partie des zones faiblement desservies.

Philippe Nifenecker a rappelé, pancarte à l'appui, que le budget de la commune est amputé cette année de 40 000 €, du fait de la participation au FPIC (fonds de péréquation : 25 000 €), et de la baisse des dotations de l'État.

L'association des parents d'élèves repart du bon pied

Les écoles du bourg comptent un effectif total de 188 élèves, dont 71 à l'école maternelle Le petit Prince et 117 à l'école primaire Pablo-Picasso, en cette rentrée des classes. Des chiffres rappelés par la présidente de l'association des parents d'élèves des Pierrières, Isabelle Théobald, lors de l'assemblée générale, tenue le 10 septembre dernier, à la salle des fêtes.

Et, ô surprise, point besoin de convoquer les parents à une seconde assemblée pour constituer le nouveau bureau, l'association peut aussi compter sur le soutien de papas pleins de bonne volonté. Oubliées les déconvenues de l'an passé : l'APE s'était fait quelques frayeurs en fonctionnant à flux tendu toute l'année, tout en essayant la faible mobilisation parentale. En point d'orgue, une kermesse pour laquelle seulement cinq gâteaux avaient été confectionnés à l'école primaire par les parents et où l'aide précieuse de l'association des parents d'élèves de la Combe des Dames avait heureusement permis la tenue des stands.

Les diverses manifestations et projets ont ainsi généré un bénéfice de 3 069 €, permettant de reverser 900 € à l'école primaire et 600 € à l'école maternelle en cette rentrée.

Fort de ce rapprochement avec son homologue de la Combe des Dames, les deux associations tra-



Au premier rang, le bureau entouré des membres actifs.

PHOTO SANDRA BALJAN

vailent à l'organisation d'une manifestation commune encore tenue secrète.

L'APE des Pierrières envisagerait également de transférer sa brocante aux abords de la chapelle des Templiers, où se tient concomitamment la Fête du pain et de la caillebotte organisée par le comité des fêtes.

Du goût et des Gourmets

Dans l'assistance, le directeur de l'école primaire, Christian Meunier, mais aussi cinq élus, à l'écoute de parents d'élèves, qui ont souffert d'un manque de dialogue l'an passé.

Christian Meunier a assuré la tenue très prochaine d'une réunion

pour caler le calendrier des futures manifestations, tout en avançant deux futurs grands projets impliquant toutes les écoles castelbernardines : la Semaine du goût du 12 au 18 octobre en partenariat avec Jean-Pierre Rafenaud et l'association Gourmets Gourmands, ainsi qu'une comédie musicale prévue au Castel au mois d'avril prochain avec la collaboration du Conservatoire de Grand-Cognac.

Le bureau de l'association se compose ainsi : Isabelle Théobald, présidente ; Frédéric Conter, vice-président, Gwenaëlle Desciendier, trésorière ; Jennifer Cozic, trésorière adjointe ; Virginie Gros, secrétaire.